

ENVIRONNEMENT

Q: Comment la Ville limite-t-elle le risque d'inondations et quelles mesures d'alerte a-t-elle mises en place ?



R: Suite au débordement de la rivière le 17 avril 2005, la Ville de Bourg-en-Bresse et le Syndicat intercommunal de la Reyssouze (SIAER) ont recherché des solutions pour éviter la répétition d'une telle catastrophe. La vanne, de type clapet, implantée aux Baudières ne possédant aucun système de surveillance automatisé permettant une alerte précoce en cas de dysfonctionnement, la Ville et le SIAER ont décidé de la démanteler, d'ouvrir la conduite forcée qui passe sous le collège de Brou, de poser un seuil amovible et une grille sur la section ouverte. Coût estimé : 27 000 € TTC financés par la Ville, le SIAER, l'Etat et le Conseil général.

Outre cet aménagement, une procédure d'alerte a été mise en place par la Ville. En cas de pluies régulières significatives, une surveillance visuelle de la Reyssouze est assurée par le service assainissement.

- Si des débordements limités sont constatés au parc des Baudières, le service assainissement contrôle toutes les deux heures la situation, met en place une astreinte et prend contact avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

- Si le niveau de l'eau atteint le seuil le plus bas de la voie d'accès aux Baudières, le service assainissement alerte sa hiérarchie et le SDIS qui a pour mission d'informer les habitants par haut-parleur et de demander l'évacuation des garages et locaux situés en point bas.

CULTURE

Q: En quoi consistent les travaux réalisés à la Maison des jeunes et de la culture ?

R: En 2002, une première tranche de travaux a été effectuée, à la Mjc, par la Ville. En novembre 2005, une deuxième tranche a été lancée. Réceptionné fin avril 2006, cet important chantier a permis de poursuivre la mise en sécurité de cet équipement recevant du public. Les sols, murs et plafonds des locaux qualifiés "à risque" ont été changés, l'élec-

tricité de l'ensemble du bâtiment refaite, les blocs portes non coupe feu remplacés... Coût total de l'opération : 196 000 € TTC.

Ce chantier fait partie d'un plan de mise à niveau et de modernisation de l'ensemble du patrimoine municipal pour rendre son utilisation plus facile, plus sûre et plus agréable pour les associations et les partenaires utilisateurs.

TRAVAUX

Q: Pourquoi la réalisation du gymnase Morelon est suspendue ?

R: A l'issue de deux ans d'analyses de sol réalisées par les bureaux d'études EG-Sol et G-Environnement, il s'avère que le site de la Vinaigrerie devant accueillir le gymnase Daniel Morelon a un sol très friable (constitué de remblais) et pollué par des métaux lourds, des hydrocarbures... Construire le gymnase sur ce terrain, historiquement occupé par un dépôt de gaz, exigerait : l'évacuation préalable de 4 000 m³ de remblais, leur dépôt dans une décharge de classe 1, 2 ou 3 et une opération de reconstitution du sol afin qu'il soit apte à recevoir les fondations du bâtiment. De tels travaux génèreraient d'importants surcoûts. Initialement estimé à 2,1 M€ TTC, ce chantier atteindrait alors 4,2 M€ TTC.

En raison de ces aléas techniques et financiers, la Ville de Bourg-en-Bresse a décidé :

- de suspendre le projet de gymnase sur ce site,
- de se rapprocher de Gaz de France et de la Région Rhône-Alpes pour étudier les alternatives possibles permettant de réaliser un tel équipement à un coût raisonnable et dans des délais acceptables, compte tenu de l'attente forte et récurrente d'un tel outil,
- de poursuivre l'action en garantie des intérêts de la Ville vis-à-vis de l'acte d'acquisition du terrain en 1982 et de ses conséquences.

CADRE DE VIE

Q: D'autres aménagements vont-ils intervenir cours de Verdun ?

R: Une touche finale est actuellement apportée à l'aménagement du cours de Verdun. Courant avril, des bancs de couleur anthracite et dotés d'assise en bois ont été installés : cinq autour de la fontaine de la Grenette et deux à proximité de l'entrée de la salle des fêtes. A la fin du printemps, huit bacs à fleurs plantés de magnolias feront leur apparition sur l'esplanade de la Comédie et devant la salle des fêtes. A l'angle de la rue Paul Pioda, côté brasserie du théâtre, une place de stationnement sera

transformée en parking motos. Afin de disséminer et sécuriser le stationnement des vélos, les cyclistes sont invités à utiliser le mobilier urbain existant comme appui vélo.

